



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction des services du cabinet  
et des sécurités**

Toulouse, le **30 JUIN 2022**

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne

à

Liste des destinataires en annexe

Objet : non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
PJ (2) : arrêté interministériel du 24 mai 2022, fiche présentant les modalités de communication des documents aux communes

Conformément à l'article L.125-1 du code des assurances, vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « inondations et coulées de boue » intervenu en juin 2021.

Par arrêté interministériel n°INTE2211971A du 24 mai 2022 paru au journal officiel le 25 juin 2022, **vostra commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle**. Les motivations de cette décision sont précisées à l'annexe II de l'arrêté interministériel.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

En application des dispositions de l'article 4 dudit arrêté, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services. Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Je vous informe que vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Toulouse, par voie postale au 68 rue Raymond IV – BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

Marc ZARROUATI

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles  
et Économiques de Défense et de Protection Civile  
Mél : [pref-defense-protection-civile@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@haute-garonne.gouv.fr)  
1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél. : 05 34 45 34 45  
Site internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

Liste des destinataires - Communes de :

Auterive  
Gragnague  
Revel  
Saint-Félix-Lauragais  
Villefranche-de-Lauragais

*Copie à Madame le sous-préfet de Muret*